

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 15/02/18 au 31/03/19

Identification
AS925B

N° 1695143



Certificat d'assurance à détacher
selon les pointillés et à glisser dans
une pochette collée en bas et à droite
à l'intérieur du pare-brise.

Pour les cycles à moteur, certificat
à placer sur le garde-boue avant.

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS																																																								
3. VALABLE AU Jour Mois Année Jour Mois Année 15 02 18 31 03 19 (Ces deux dates comprises).		4. Code pays / Code assureur / Numéro F/244/1695143																																																								
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur AS925B	6. Catégorie du véhicule* D	7. Marque du véhicule PEUGEOT TREKKER Plus remorque jusqu'à 750kg																																																								
8. VALIDITE TERRITORIALE Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso																																																										
<table border="1"> <tr> <td>A</td><td>B</td><td>BG</td><td>CY(1)</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td> </tr> <tr> <td>GB</td><td>GR</td><td>H</td><td>HR</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td><td>LV</td><td>M</td> </tr> <tr> <td>N</td><td>NL</td><td>P</td><td>PL</td><td>RO</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td> </tr> <tr> <td>AZ(2)</td><td>BIH</td><td>BY</td><td>IL</td><td>IR</td><td>MA</td><td>MD</td><td>MK</td><td>MNE</td><td>RUS</td><td>SRB(3)</td> </tr> <tr> <td>TN</td><td>TR</td><td>UA</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>				A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ(2)	BIH	BY	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB(3)	TN	TR	UA								
A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN																																																
GB	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M																																																
N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND																																																
AZ(2)	BIH	BY	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB(3)																																																
TN	TR	UA																																																								
(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre. (2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan. (3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.																																																										

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule) REVELLAT PHILIPPE 19 RUE CAMILLE CLAUDEL 94350 VILLIERS SUR MARNE	
10. Cette carte a été délivrée par : 2 et 4, rue de Pied de Fond 79037 NIORT CEDEX 9	11. Signature de l'assureur
La Macif vous accompagne au quotidien pour vous rendre la route encore plus sûre. Pour toute information, contactez-nous au : De France : 01 55 56 57 58 De l'étranger : +33 1 55 56 57 58 ou retrouvez-nous sur www.macif.fr	

* CATÉGORIE DE VÉHICULES - CODE :
A. AUTOMOBILE C. CAMION OU TRACTEUR E. AUTOBUS OU AUTOCAR G. AUTRES
B. MOTOCYCLE D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE F. REMORQUE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 01/04/18 au 31/03/19

Identification
EM-825-SG

N° 1695143



Certificat d'assurance à détacher
selon les pointillés et à glisser dans
une pochette collée en bas et à droite
à l'intérieur du pare-brise.

Pour les cycles à moteur, certificat
à placer sur le garde-boue avant.

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS																																																								
3. VALABLE AU Jour Mois Année Jour Mois Année 01 04 18 31 03 19 (Ces deux dates comprises).		4. Code pays / Code assureur / Numéro F/244/1695143																																																								
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur EM-825-SG	6. Catégorie du véhicule* B	7. Marque du véhicule HONDA VARADERO Plus remorque jusqu'à 750kg																																																								
8. VALIDITE TERRITORIALE Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso																																																										
<table border="1"> <tr> <td>A</td><td>B</td><td>BG</td><td>CY(1)</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td> </tr> <tr> <td>GB</td><td>GR</td><td>H</td><td>HR</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td><td>LV</td><td>M</td> </tr> <tr> <td>N</td><td>NL</td><td>P</td><td>PL</td><td>RO</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td> </tr> <tr> <td>AZ(2)</td><td>BIH</td><td>BY</td><td>IL</td><td>IR</td><td>MA</td><td>MD</td><td>MK</td><td>MNE</td><td>RUS</td><td>SRB(3)</td> </tr> <tr> <td>TN</td><td>TR</td><td>UA</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>				A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ(2)	BIH	BY	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB(3)	TN	TR	UA								
A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN																																																
GB	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M																																																
N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND																																																
AZ(2)	BIH	BY	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB(3)																																																
TN	TR	UA																																																								
(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre. (2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan. (3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.																																																										

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule) M. REVELLAT PHILIPPE 19 RUE CAMILLE CLAUDEL 94350 VILLIERS SUR MARNE	
10. Cette carte a été délivrée par : 2 et 4, rue de Pied de Fond 79037 NIORT CEDEX 9	11. Signature de l'assureur
La Macif vous accompagne au quotidien pour vous rendre la route encore plus sûre. Pour toute information, contactez-nous au : De France : 01 55 56 57 58 De l'étranger : +33 1 55 56 57 58 ou retrouvez-nous sur www.macif.fr	

* CATÉGORIE DE VÉHICULES - CODE :
A. AUTOMOBILE C. CAMION OU TRACTEUR E. AUTOBUS OU AUTOCAR G. AUTRES
B. MOTOCYCLE D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE F. REMORQUE

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 01/04/18 au 31/03/19

Identification
EM-859-SG

N° 1695143



Certificat d'assurance à détacher
selon les pointillés et à glisser dans
une pochette collée en bas et à droite
à l'intérieur du pare-brise.

Pour les cycles à moteur, certificat
à placer sur le garde-boue avant.

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS																																																								
3. VALABLE AU Jour Mois Année Jour Mois Année 01 04 18 31 03 19 (Ces deux dates comprises).		4. Code pays / Code assureur / Numéro F/244/1695143																																																								
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur EM-859-SG	6. Catégorie du véhicule* A	7. Marque du véhicule RENAULT MEGANE Plus remorque jusqu'à 750kg																																																								
8. VALIDITE TERRITORIALE Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso																																																										
<table border="1"> <tr> <td>A</td><td>B</td><td>BG</td><td>CY(1)</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td> </tr> <tr> <td>GB</td><td>GR</td><td>H</td><td>HR</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td><td>LV</td><td>M</td> </tr> <tr> <td>N</td><td>NL</td><td>P</td><td>PL</td><td>RO</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td> </tr> <tr> <td>AZ(2)</td><td>BIH</td><td>BY</td><td>IL</td><td>IR</td><td>MA</td><td>MD</td><td>MK</td><td>MNE</td><td>RUS</td><td>SRB(3)</td> </tr> <tr> <td>TN</td><td>TR</td><td>UA</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>				A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	AZ(2)	BIH	BY	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB(3)	TN	TR	UA								
A	B	BG	CY(1)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN																																																
GB	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M																																																
N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND																																																
AZ(2)	BIH	BY	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB(3)																																																
TN	TR	UA																																																								
(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre. (2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan. (3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.																																																										

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule) M. REVELLAT PHILIPPE 19 RUE CAMILLE CLAUDEL 94350 VILLIERS SUR MARNE	
10. Cette carte a été délivrée par : 2 et 4, rue de Pied de Fond 79037 NIORT CEDEX 9	11. Signature de l'assureur
La Macif vous accompagne au quotidien pour vous rendre la route encore plus sûre. Pour toute information, contactez-nous au : De France : 01 55 56 57 58 De l'étranger : +33 1 55 56 57 58 ou retrouvez-nous sur www.macif.fr	

* CATÉGORIE DE VÉHICULES - CODE :
A. AUTOMOBILE C. CAMION OU TRACTEUR E. AUTOBUS OU AUTOCAR G. AUTRES
B. MOTOCYCLE D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE F. REMORQUE